

Jérôme GAUDINAT

16, rue Théophraste Renaudot
86000 POITIERS

Tel : (33)-05-49-60-75-10

Mobile : (33)-06-60-30-25-89

Messagerie : courriel@jerome-gaudinat.com

Blog : blog.jerome-gaudinat.com

Monsieur le Président de la République
Française
Présidence de la République Palais de
l'Elysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

À Poitiers, le 13 novembre 2009

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance pour porter à votre connaissance une interprétation de l'application de la loi sur la tarification à l'acte par M. le directeur du CHU de Poitiers qui entraîne la facturation des séjours pour manque d'auxiliaires de vie pour les personnes handicapées.

Suite à un accident de la circulation survenu en 1996, je suis devenu tétraplégique en raison de la fracture de ma cinquième vertèbre cervicale qui a tranchée ma moelle épinière. À cet instant, j'ai fait mon entrée dans le monde de la dépendance, en ayant besoin de l'aide des autres hommes pour tous les actes et gestes de la vie quotidienne.

Après un nécessaire parcours hospitalier et de rééducation de plus de trois ans, j'ai décidé de vivre à mon domicile. Je me suis installé à Poitiers, ma région natale pour être proche de mes parents, ma femme m'ayant quitté six mois après l'accident. C'était pour moi la seule manière de retrouver un statut d'homme et mon statut de père. Au moment de l'accident, Guillaume avait alors deux ans et trois mois, et Lucas est né cinq mois après.

Désirant rester pleinement indépendant, je consacre la majeure partie de mon temps à m'assurer le concours d'auxiliaires de vie en raison de leur trop faible nombre et de leur manque de qualification. Parmi les personnes qui prétendent exercer ces fonctions (environ 10% seulement sont formées) et surtout un très grand nombre ne vient vers cette activité que par défaut, faute d'un autre emploi qui serait, peut-être à leurs yeux, plus valorisant et plus rémunérateur. La formation est insuffisante, elle est cloisonnée, les soins du corps sont réservés, en principe, aux uns et le travail sur l'environnement de la personne est délégué aux autres, or j'ai besoin que la personne qui est à mes côtés puisse aussi bien préparer des repas, m'aider à manger, préparer un repas pour mes enfants, (comme je le ferais moi-même en d'autres circonstances) que m'aider pour des soins corporels très intimes...

En fait lorsque quelqu'un vient travailler auprès de moi, il me faut commencer par former cette personne. C'est une situation très paradoxale : elle vient m'aider mais elle ne sait pas le faire. Il faut donc qu'une certaine relation puisse se nouer, sans cela ce n'est pas la peine de poursuivre. Il faut, de plus, que cette personne puisse s'intégrer dans un environnement, travailler en équipe avec les autres intervenants, etc.

Une autre difficulté vient s'ajouter à celles énoncées : l'image de soi, l'estime de soi de ces aidants. En effet, comment côtoyer au quotidien celui que l'on ne voudrait pas être ou que l'on ne voudrait pas devenir ? C'est pourquoi, de temps à autre, il y a des ratés en raison d'arrêt maladie, d'absence indéterminée ou injustifiée, etc. Dans ce cas, je me trouve confronté à l'hospitalisation au CHU de Poitiers car aucune autre solution n'est possible actuellement. Toute affaire cessante, je suis contraint et forcé de me replier sur moi-même pour aller m'aliter pendant 48 ou 72 heures.

Le week-end des 20 et 21 juin, j'ai eu recours au CHU de Poitiers mon médecin traitant m'y envoyant en raison de la situation d'urgence qui se présentait car il n'y a d'autre moyen aujourd'hui dans notre ville de Poitiers, ni aux alentours. Quelques jours plus tard, j'ai reçu un petit mot de M. le directeur général du CHU de Poitiers accompagnant une facture d'un montant de 830,40 euros.

De nouveau, j'ai eu recours au CHU de Poitiers le week-end des 23 et 24 octobre. J'attends ma deuxième facture.

Après avoir fait un certain nombre de démarches, cette situation n'est toujours pas réglée. Je viens de recevoir hier matin, un courrier de Monsieur le médiateur de la Préfecture de la Vienne, m'expliquant ses démarches et son conseil de saisir le médiateur de la République par l'intermédiaire d'un parlementaire local pour démarcher les ministères concernés, ce que j'ai déjà fait comme en atteste la réponse de M. Marion, chef de cabinet de la ministre de la santé. Heureusement que le ridicule ne tue pas.

Depuis 13 ans, je combats à chaque instant pour rester en vie, pour que mes fils aient un père comme tous les autres enfants de la Terre et pour contribuer au rapprochement nécessaire des mondes ordinaire et handicapé. Non, la vie n'est pas qu'un simple épisode de consommation entre une naissance mise en scène et une fin programmée.

Monsieur le Président de la République, j'en appelle à votre humanité et à votre bon sens pour que les personnes sévèrement handicapée se retrouvant dans la même situation que moi puissent être épargnées. Comment puis-je, l'espace de deux ou trois jours rester seul à mon domicile, moi qui ne peux même pas me frotter le bout du nez lorsqu'un insecte veut absolument s'y poser ? Alors, pour la moutarde...

Je reste à votre disposition pour vous fournir toute explication complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Jérôme GAUDINAT

P.S. : je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer une adresse de messagerie électronique pour vous faire parvenir toutes les pièces nécessaires pour votre analyse, dans un souci du respect de l'environnement.

Pièces jointes : la lettre de M. Marion et la lettre de M. Métais